

### AUTHENTIFICATION DE LA SIGNATURE OU DU SCEAU OFFICIEL D'UN NOTAIRE PUBLIC DU MANITOBA

- [Qu'est-ce qu'une authentification?](#)
- [Qu'est-ce qu'une apostille?](#)
- [Qu'est-ce qu'un notaire public?](#)
- [Où vais-je trouver un notaire public?](#)
- [Le notaire public impose-t-il des frais pour certifier des documents?](#)
- [Quand un certificat d'authentification est-il nécessaire?](#)
- [Avez-vous des exemples de documents qui doivent être authentifiés?](#)
- [Si une photo doit être annexée à mon document, le notaire public doit-il y apposer son sceau officiel?](#)
- [Dois-je transmettre le document authentifié au consulat ou à l'ambassade au Canada avant de l'envoyer au pays concerné?](#)
- [Où puis-je trouver le numéro de téléphone d'un consulat ou d'une ambassade?](#)
- [Est-ce possible d'authentifier un document certifié dans une autre province?](#)
- [Un commissaire à l'assermentation peut-il certifier ou vérifier des documents envoyés à l'extérieur du Manitoba?](#)
- [Quels sont les droits perçus pour une authentification?](#)
- [Dois-je prendre rendez-vous avec votre bureau pour faire authentifier un document?](#)
- [Puis-je poster un document certifié par un notaire public du Manitoba à votre bureau?](#)
- [Puis-je poster un document certifié par un notaire public du Manitoba à votre bureau si je ne demeure pas au Canada?](#)
- [Quelle est l'adresse de votre bureau?](#)
- [Quel est le numéro de téléphone de votre bureau?](#)
- [Quelles sont vos heures d'ouverture?](#)

#### Qu'est-ce qu'une authentification?

Une authentification est un certificat attestant de la validité de la signature ou du sceau officiel d'un notaire public.

[Questions et réponses](#)

#### Qu'est-ce qu'une apostille?

Une apostille est un document similaire à un certificat d'authentification. Les États-Unis et les autres pays ayant signé la Convention de La Haye de 1961 y ont recours. Comme le Canada n'a pas signé la Convention de La Haye, c'est le certificat d'authentification qui est utilisé ici.

[Questions et réponses](#)

### Qu'est-ce qu'un notaire public?

Un notaire public est une personne autorisée à signer des documents qui seront envoyés à l'extérieur de la province du Manitoba et à y apposer son sceau officiel. La plupart des avocats sont des notaires publics.

[Questions et réponses](#)

### Où vais-je trouver un notaire public?

Vous trouverez un notaire public en vous adressant à un cabinet d'avocats. Des avocats et des notaires publics sont inscrits dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Si vous êtes au Canada depuis moins de deux ans, le International Centre ou Welcome Place peut vous aider. **Vous devez d'abord appeler afin de vérifier si vous êtes admissible à cette aide.**

[Questions et réponses](#)

### Le notaire public impose-t-il des frais pour certifier des documents?

Oui. Vous devez communiquer avec le notaire pour connaître quels sont ces frais.

[Questions et réponses](#)

### Quand un certificat d'authentification est-il nécessaire?

Un certificat d'authentification peut être requis quand vous envoyez des documents à l'extérieur du Canada. Pour savoir si un certificat d'authentification est requis, appelez l'ambassade ou le consulat concerné ou consultez son site Web. Il n'est pas nécessaire d'authentifier tous les documents. L'authentification indique au consulat et au pays qui reçoit le document qu'un notaire public l'a dûment signé.

[Questions et réponses](#)

### Avez-vous des exemples de documents qui doivent être authentifiés?

Voici une liste de documents pour lesquels une ampliation (copie) authentifiée pourrait être exigée :

- certificat de naissance;
- certificat de mariage ou de divorce;
- preuve de célibat;
- procuration;
- lettre d'invitation à une visite;
- diplôme ou relevé de notes;
- entente commerciale internationale;
- documents d'adoption.

[Questions et réponses](#)

### **Si une photo doit être annexée à mon document, le notaire public doit-il y apposer son sceau officiel?**

Oui. Les consulats recommandent souvent de coller la photo directement sur le document et de demander au notaire d'y apposer une partie de son sceau de façon à ce qu'on ne puisse enlever la photo.

[Questions et réponses](#)

### **Dois-je transmettre le document authentifié au consulat ou à l'ambassade au Canada avant de l'envoyer au pays concerné?**

Vous devez communiquer avec le consulat ou l'ambassade en question pour vérifier si vous devez transmettre votre document à cet endroit avant de l'envoyer au pays concerné. La plupart des pays ont une ambassade ou un consulat au Canada.

[Questions et réponses](#)

### **Où puis-je trouver le numéro de téléphone d'un consulat ou d'une ambassade?**

Vous pouvez consulter le site d'Affaires étrangères et Commerce international Canada au [http://www.international.gc.ca/protocol-protocole/foreign\\_reps.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/protocol-protocole/foreign_reps.aspx?lang=fra), puis cliquer sur [Consulats](#) pour obtenir le numéro d'un consulat ou sur [Missions diplomatiques](#) pour obtenir le numéro d'une ambassade. Vous aurez peut-être à appeler ce numéro si vous avez des questions à propos du document à envoyer et des frais s'y rapportant.

[Questions et réponses](#)

### **Est-ce possible d'authentifier un document certifié dans une autre province?**

Le document doit être authentifié dans la province où le notaire public habite. Chaque province dispose d'un bureau chargé de l'authentification de documents.

[Questions et réponses](#)

### **Un commissaire à l'assermentation peut-il certifier ou vérifier des documents envoyés à l'extérieur du Manitoba?**

Non. Un commissaire à l'assermentation ne peut signer que des documents qui restent dans la province du Manitoba.

[Questions et réponses](#)

### Quels sont les droits perçus pour une authentification?

Chaque certificat d'authentification coûte 12 \$. Les droits peuvent changer sans préavis.

[Questions et réponses](#)

### Dois-je prendre rendez-vous avec votre bureau pour faire authentifier un document?

Non. Il n'est pas nécessaire de fixer de rendez-vous.

[Questions et réponses](#)

### Puis-je poster un document certifié par un notaire public du Manitoba à votre bureau?

Oui. Vous devez inclure à votre envoi un **mandat poste** libellé à l'ordre du ministre des Finances. Veuillez inscrire votre nom et numéro de téléphone pour que nous puissions communiquer avec vous si nous avons des questions au sujet de votre document. Faites-nous parvenir votre document par courrier recommandé ou par messagerie prépayée (ExpressPost, Purolator, Fedex, etc.) en prenant soin d'inclure une enveloppe de retour. N'oubliez pas d'inscrire votre nom et adresse sur l'enveloppe de retour.

[Questions et réponses](#)

### Puis-je poster un document certifié par un notaire public du Manitoba à votre bureau si je ne demeure pas au Canada?

Oui. Vous devez inclure à votre envoi un **mandat poste** libellé à l'ordre du ministre des Finances **en monnaie canadienne**. Veuillez inscrire votre nom et numéro de téléphone pour que nous puissions communiquer avec vous si nous avons des questions au sujet de votre document. Faites-nous parvenir votre document par courrier recommandé ou par messagerie prépayée (ExpressPost, Purolator, Fedex, etc.) en prenant soin d'inclure une enveloppe de retour. N'oubliez pas d'inscrire votre nom et adresse sur l'enveloppe de retour.

[Questions et réponses](#)

### Quelle est l'adresse de votre bureau?

Commissaire à l'assermentation ou notaire public

405, av. Broadway, bureau 1034

Winnipeg (Man.) R3C 3L6

Notre bureau se trouve à l'angle nord-est de l'avenue Broadway et de la rue Kennedy, à proximité du Palais législatif.

[Questions et réponses](#)

### Quel est le numéro de téléphone de votre bureau?

Téléphone : 204-945-2654

Numéro sans frais au Manitoba : 1-866-323-4249

[Questions et réponses](#)

### Quelles sont vos heures d'ouverture?

Notre bureau est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Nous vous recommandons de vous rendre à notre bureau avant 16 h 00.

[Questions et réponses](#)